



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27.01.2021**



N° DEL 2021.01.27/15

Le **mercredi 27 janvier 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Thème : URBANISME

Etaient Présents :

Objet :

**Acquisition d'une
emprise d'environ
54m2 sur la parcelle
privée cadastrée AL
N°222 - Chemin de la
Tour**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE- BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation :

Date :

21/01/2021

Affichage :

21/01/2021

**Nombre de
membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 28

**Nombre de
Suffrages**

Exprimés : 33

Etaient représentés :

JULLIEN Christian donne pouvoir à Yoann LAGIER ;
LASSERRE Brigitte donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;
CORDIER Sandrine donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
PONS Renaud donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;
DAZIN Florian donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Renaud PONS, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

Rapporteur : André MARTIN

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT les travaux d'aménagement entrepris par la commune sur une emprise d'environ 54 m² pour réaliser un trottoir, sur la parcelle AI n°222, bordant le chemin de la Tour,

CONSIDERANT la demande formulée par les copropriétaires du lotissement et de la parcelle cadastrée AI n°222,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'acquérir cette emprise ayant un usage public,

CONSIDERANT l'accord de la copropriété pour céder cette emprise à l'euro symbolique, et la volonté de la commune de prendre en charge les frais d'actes et autres frais afférents à cette acquisition,

CONSIDERANT qu'il est précisé que la commune entretiendra le caniveau grille situé entre la voie d'accès au lotissement et le chemin de la Tour, entretien qui comprendra au minimum un curage annuel et d'éventuelles réparations en cas de détériorations,

CONSIDERANT les travaux de la commission Urbanisme - Développement économique & Numérique, le réunie le 22/01/2021,

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'une emprise d'environ 54 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AI n° 222, à l'euro symbolique,
- De préciser que les frais d'actes et autres frais afférents à cette acquisition seront supportés par la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2021.01.27/15

PUBLIÉ LE

04 FEV. 2021

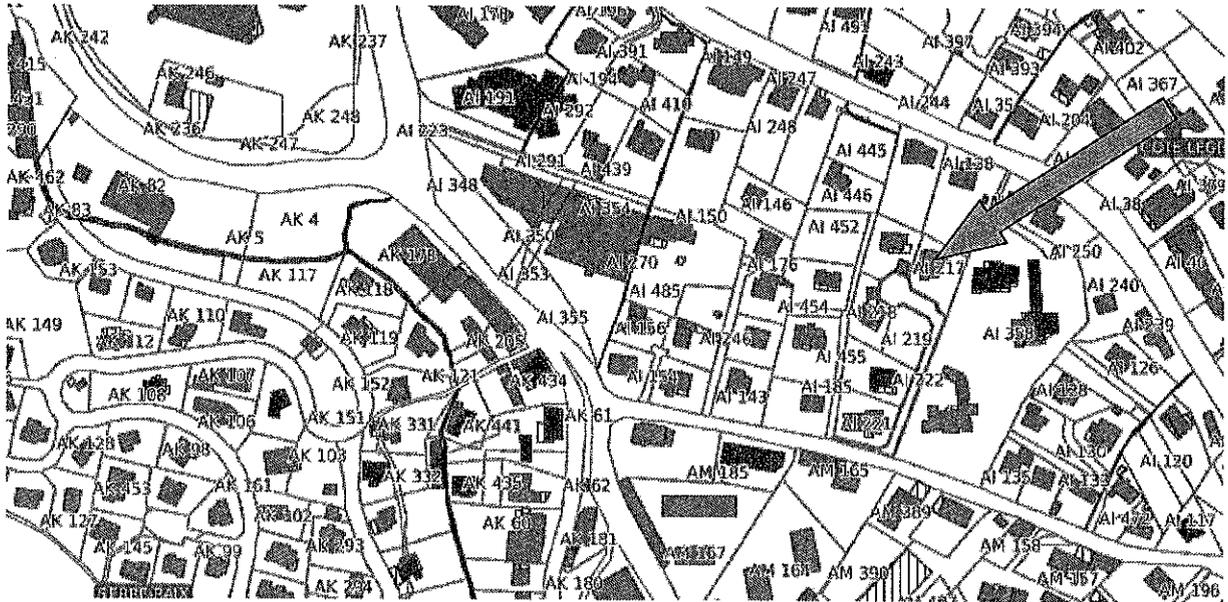
Le Maire,
Arnaud MURGIA



CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2021
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°2021.01.27/15

ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 54M²
ENVIRON SUR LA PARCELLE AI 222

PLAN DE SITUATION – CHEMIN DE LA TOUR :



EMPRISE OBJET DE LA CESSION :

